

Journée technique

PARTAGE DE L'EAU à l'heure du changement climatique La solution : le plan de gestion de la ressource en eau

Jeudi 16 mars 2017
MONTPELLIER (Agropolis)

Bâtir un PGRE : comment faire?

Zoé Mahé

Directrice de l'Ecologie /DREAL Occitanie



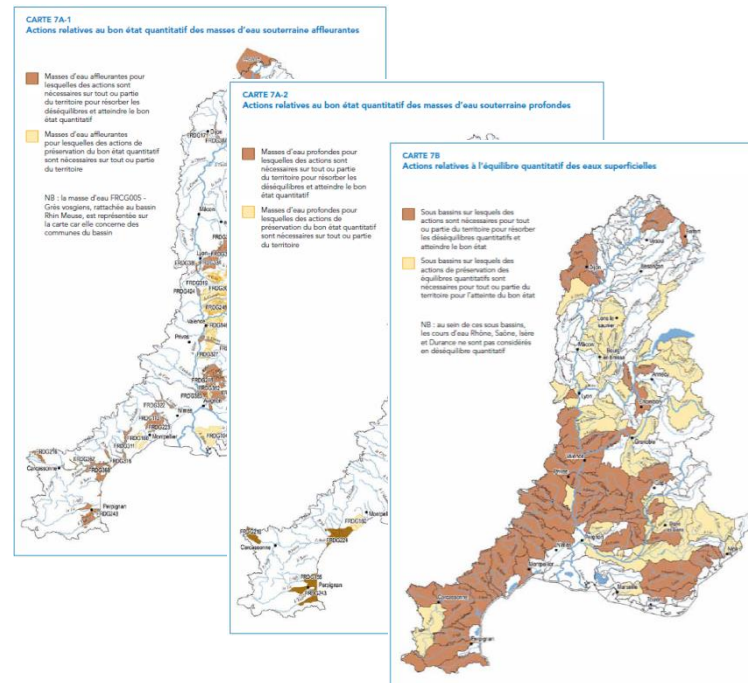
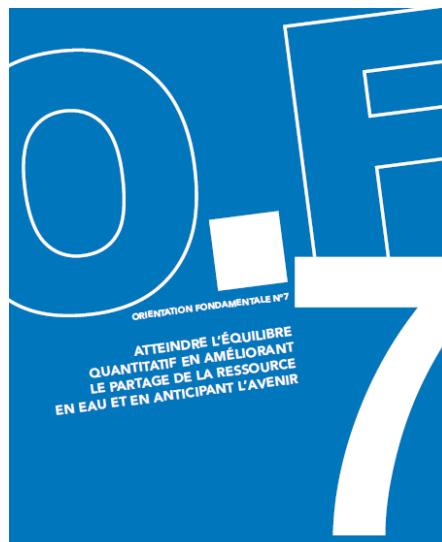
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Jeudi 16 mars 2017 - Montpellier



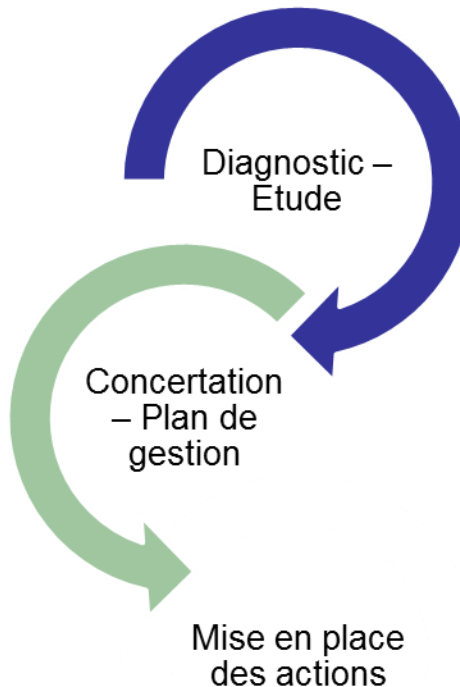
**SAUVONS
L'EAU!**

Le SDAGE : document de planification



⇒ Partager la ressource en eau
⇒ Agir sur les territoires prioritaires

La démarche à l'échelle d'un territoire



Les études volumes prélevables en ex LR

- 16 études réalisées de 2009 à 2015
- Durée étude > 2 ans
- 1 démarche type, adaptée à chaque contexte intégrant une expertise sur les besoins des milieux aquatiques
- Comité de pilotage : services de l'Etat / structures de gestion locales / représentants d'utilisateurs

Les études volumes prélevables



1. Bilan des prélèvements en eau par usage

*Quels volumes d'eau prélevés
où, quand, pour quel usage?*



2. Estimation de la ressource en eau naturelle

*Quels débits dans les rivières en été hors influence
des prélèvements et restitutions en eaux?*



3. Caractérisation des besoins en eau du milieu

*Quels débits nécessaires en rivière
pour maintenir l'habitat des poissons?*



4. Détermination de volumes prélevables et gestion des ressources

*Quels prélèvements possibles sur les différents bassins ?
Quelles préconisations pour une gestion équilibrée
des ressources en eaux?*

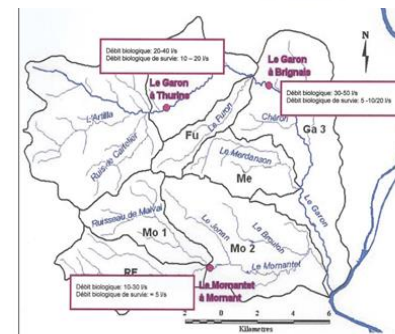
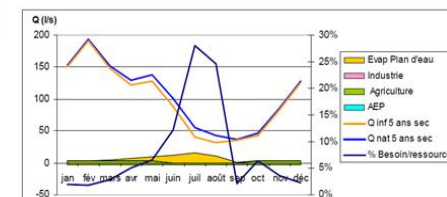
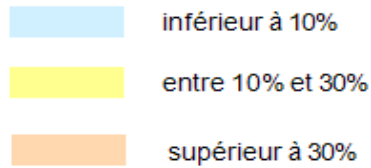


Figure 14 : Bilan ressource-Besoin sur le Giron à Thuir

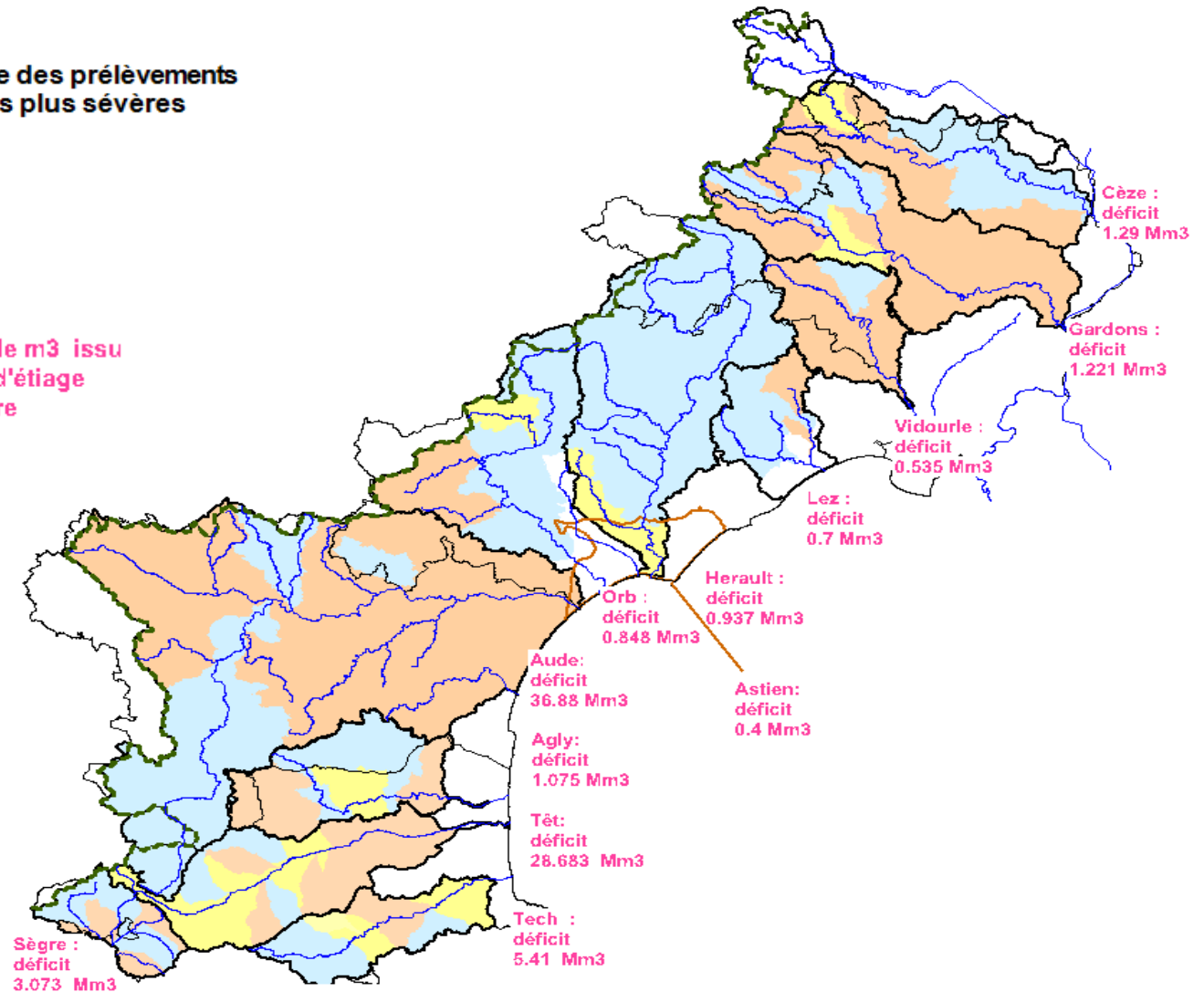
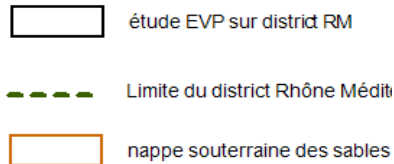


Les résultats

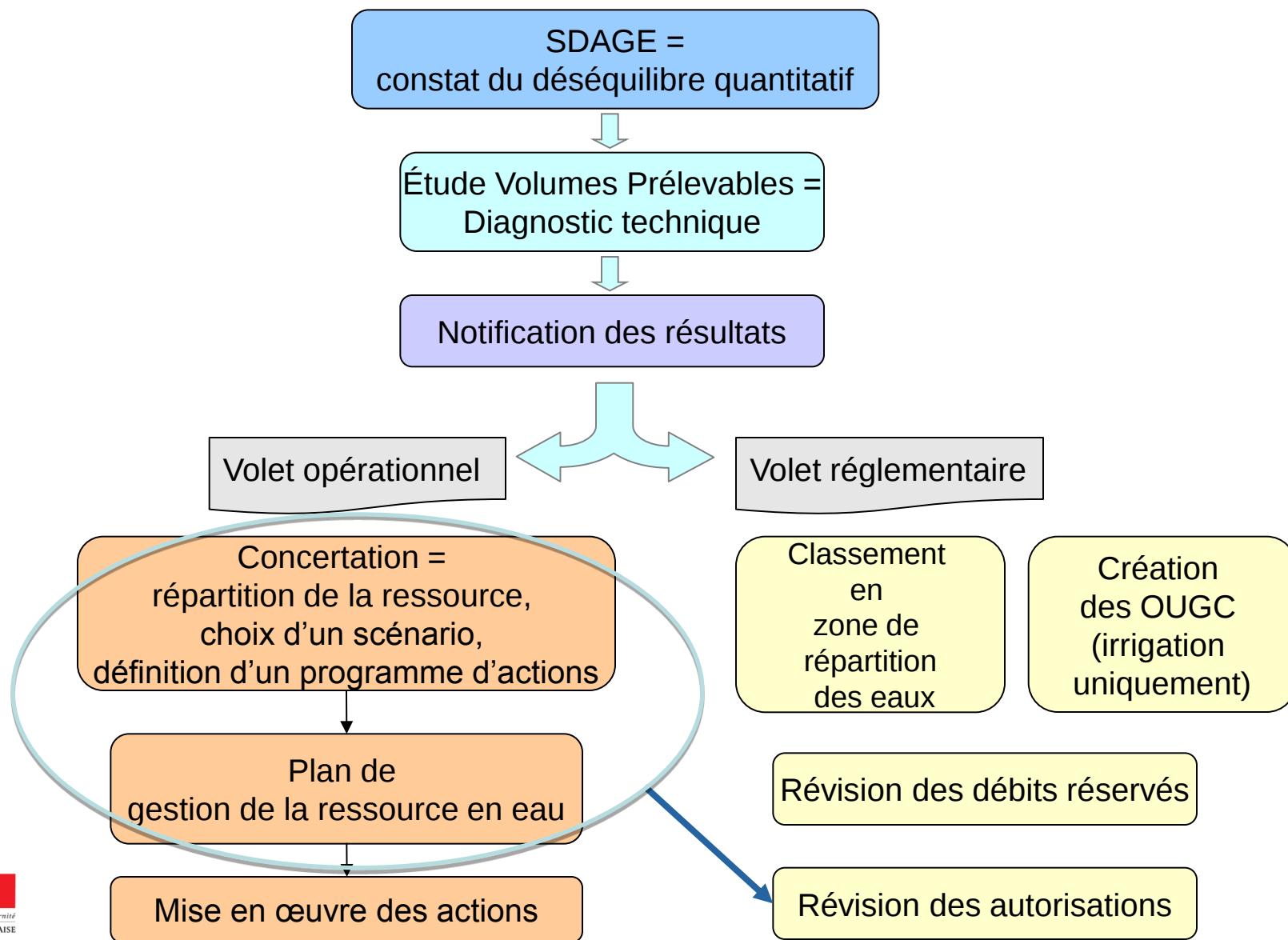
Taux de réduction nécessaire des prélèvements nets pour les mois d'été les plus sévères



Déficit net cumulé en millions de m³ issu des études EVP pour les mois d'été et pour chaque bassin prioritaire



Des EVP aux PGRE : les étapes



Contenu des plans de gestion de la ressource en eau

- **Actualisation du diagnostic de déficit**
 - actualisation de la connaissance des prélèvements
 - analyse des besoins des usages avérés
- **Un plan d'actions pour résorber le déficit et un échéancier pour ce retour à l'équilibre (économies d'eau, travaux de substitution ...)**
 - identification des gisements d'économie d'eau
 - identification des actions nécessaires au retour à l'équilibre
- **Un plan de gestion qui organise le partage de la ressource en eau** (partage des VP mensuels entre usages ; relèvement des DOE sous bassins ; coordination des prélèvements, protocole de compensation de prélèvements, ressources de substitution, redistribution des économies d'eau)
- **Il assure le suivi du programme d'actions et de l'évolution des ressources sur le plan quantitatif**
 - suivi des prélèvements, des volumes économisés et des volumes substitués
 - suivi des débits mensuels d'étiage

Les plans de gestion de la ressource en eau

Une démarche de concertation entre :

- le Préfet qui pilote la démarche → il est le garant de l'atteinte des objectifs
- l'EPTB qui anime la concertation et écrit le document PGRE
- les acteurs du territoire qui construisent le PGRE et se répartissent les volumes prélevables
- des partenaires techniques et financiers (agence de l'eau, conseil départemental, la Région...) qui financent des moyens d'animation et le programme d'actions...

**Un lieu de concertation :
la CLE, le comité rivière, un copil
dédié**

Validation d'un PGRE

et mise en œuvre sur 2018-2021

- **Avis de la MISEN** sur le niveau d'ambition de l'avant-projet
- **Validation par la CLE / comité de rivière / instance ad hoc**
- **Rôle de pilotage du préfet** garant de l'atteinte des objectifs au travers de :
 - courriers
 - comités stratégiques annuels (par BV / en CDE...)
 - coordination des services en MISEN
- **Rôle d'animation du syndicat de BV / nappes** pour la mise en œuvre
 - animation des acteurs et coordination des actions
 - bilan de la mise en œuvre en 2021
- *NB : à l'instar des notifications des EVPG, l'évaluation de la résorption du déséquilibre quantitatif au titre du SDAGE relève de la DREAL de bassin sous l'égide du PCB*

Les plans de gestion de la ressource en eau

Etat d'avancement partie Rhône Méditerranée RM de la région Occitanie – Pyrénées Méditerranée :

Nombre de BV en déficit quantitatif	EVP terminées	EVP notifiées	PGRE en cours	PGRE à engager
16	16	16	12	2

**2 PGRE approuvés : Aude-Fresquel
+ 1 Plan local : Lentilla (affluent de la Têt)**

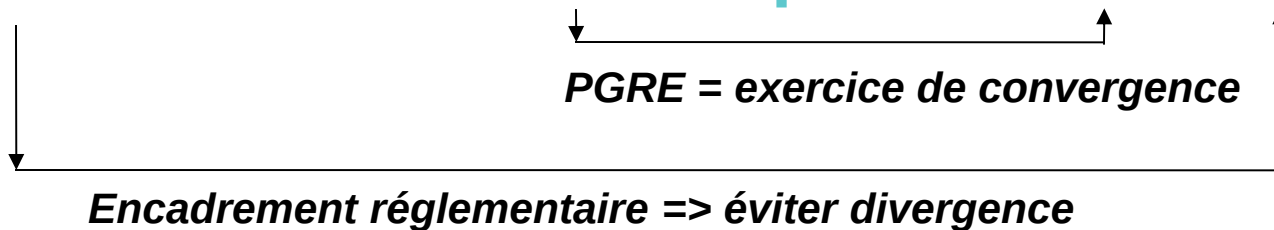
1 PGRE en voie de finalisation : Astien

À l'échelle RM sur 72 bassins en déficit, 20 PGRE adoptés

Merci de votre attention

Cranter les gains du PGRE

Constat : Volumes autorisés > prélèvements > VP



- Programmes de révision des autorisations de prélèvements à engager :

- VP mensuels définis dans cadre PGRE
- à l'échelle des périmètres élémentaires de gestion
- Σ volumes autorisés $\leq$ VP

- Enjeux :

- Sécuriser les économies d'eau financées par l'agence (convergence)
- Éviter nouvelle divergence par la suppression des matelas de volumes autorisés ou abandon d'infrastructure sans usage avéré
- Dégager les ressources disponibles pour les nouveaux prélèvements
- Orienter vers les ressources de substitution